

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAOIS —



Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour - Grenade sur l'Adour
Larrièrre Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur l'Adour

Conseil Communautaire

Lundi 11 mars 2019 à 18h
COMPTE RENDU

Convocation envoyée le 5/03/2019

Reçue le 6/03/2019

Etaient présents à l'ouverture de la séance

Didier BERGES - Jean-Michel BERNADET - Didier BEYRIS - Jacques CHOPIN - Bernard CLIMENT-MARTINEZ - Cyrille CONSOLO - Jean-Emmanuel DARGELOS - Marie-Line DAUGREILH - Francis DESBLANCS - Jean Michel DUCLAVE - Pierre DUFOURCQ - Dominique LABARBE - Jean-Luc LAFENETRE - Jean Claude LAFITE - Myriam LAFITE - Evelyne LALANNE - Laurence LE FAOU - Martine MANCIET - Guy REVEL - Jean-Luc SANCHEZ - Elisabeth SERFS - Véronique TRIBOUT - Enrico ZAMPROGNA (à partir du point 2)

Absents excusés : Jean-François CASTAING - Marie-France GAUTHIER - Geneviève DURAND - Jean-Luc LAMOTHE - Jean-Pierre BRETHOUS - Pascale LACASSAGNE - Françoise LABAT -

Procurations : Jean-François CASTAING à Jean-Luc LAFENETRE - Marie-France GAUTHIER à Marie-Line DAUGREILH - Jean-Luc LAMOTHE à Jean-Emmanuel DARGELOS - Pascale LACASSAGNE à Jean-Luc SANCHEZ - Jean-Pierre BRETHOUS à Jean-Michel BERNADET

Ordre du jour :

1- ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ Validation du compte-rendu de la séance du 12 février 2019
- ✓ Information des décisions prises dans le cadre des délégations (Président et Bureau).

2- FINANCES LOCALES

- Décisions budgétaires : Budget Principal et Budgets Annexes
 - ✓ Adoption des Comptes Administratifs 2018.
 - ✓ Approbation des Comptes de Gestion 2018.
 - ✓ Affectation des résultats
 - ✓ Orientations budgétaires 2019
- Décisions budgétaires : autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 (règlement de l'étude de faisabilité et de programmation de la Maison de la Course Landaise).
- Demandes de subventions des associations suivantes
 - ✓ Amis du Patrimoine Castandétois
 - ✓ Les « Bien Fée » de la Salamandre
 - ✓ Comité des Fêtes de Bordères et Lamensans

3- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

✓ Modification statutaire

- Prise de compétence facultative « collecte et élimination des déchets de venaison »

4- AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE

✓ Enfance jeunesse : modification du règlement de l'Espace Jeunes

✓ Ecole de musique communautaire : avancement du projet

5- QUESTIONS DIVERSES

1. ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur le Président

❖ Validation du compte-rendu de la séance du 12 février 2019.

➤ Délibération N° 2019-010

Vu l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié,

Vu l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié,

Considérant la diffusion du compte-rendu de la séance du 12 février 2019 à l'ensemble des conseillers communautaires,

Considérant la modification suivante à apporter au compte-rendu :

«**Présents** : supprimer Jean-Luc LAMOTHE

Absents excusés : ajouter Jean-Luc LAMOTHE

Procuration : ajouter Jean-Luc LAMOTHE à Françoise LABAT – supprimer Pascale LACASSAGNE à Jean-Luc SANCHEZ»,

⇒ modification qui ne change pas l'issue du vote, le nombre de votant et le vote restant identiques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte rendu de la séance du 12 février 2019.

❖ Information des décisions prises dans le cadre des délégations (Président et Bureau).

Liste des DIA signées dans le cadre de la délégation de signature

Commune	Numéro	Date	Objet		Décision Commune/CCPG
GRENADE-SUR-L'ADOUR	DIA n° 2019-01	11/01/2019	H n° 352	2, Rue Bellevue	NEGATIF
GRENADE-SUR-L'ADOUR	DIA n° 2019-02	21/01/2019	K n° 0325, 0501 et 0503	8, Rue des Capucins	NEGATIF
GRENADE-SUR-L'ADOUR	DIA n° 2019-03	08/03/2019	K n° 384 et J n° 771	27, Rue du Casse - Lieu-dit "Le Gravier"	NEGATIF
BASCONS	DIA n° 2019-01	23/01/2019	H n° 386 et 387	600, Chemin du Prince	NEGATIF
CAZERES-SUR-L'ADOUR	DIA n° 2019-01	21/01/2019	C n° 418	202, rue de la Marche Cazérienne	NEGATIF
CAZERES-SUR-L'ADOUR	DIA n° 2019-02	04/03/2019	C n° 737 et n° 739	Avenue de la Gare	NEGATIF

Décisions de justice

Date	Objet	Avocat CCPG	Partie adverse	Coût
14/02/2019	TA de Pau dépôt d'une requête en mesure utile	Gautier BERTRAND	Sydec	2795.38

Marchés publics

Numéro de marché	Objet	Date de notification	titulaire	Montant notifié €
2018-R002	Location de matériels	14/01/2019	Flexiloc	Max 13 940 € HT mensuel
2018-R001	Location de véhicules	24/01/2019	Diac Location	16 200 € HT annuel

Conventions

DATE	OBJET	PARTENAIRE	COUT	DUREE
05/02/2019	Convention Manifestation culturelle (exposition OT)	Association LA GRANGE	0 €	05/02 au 11/03/2019
12/02/2019	Convention de stage pratique en entreprise - Mme Priscilla TURMEL / RAM du Pays Grenadois	Fondation INFA	0 €	4 au 22/03/2019
23/11/2018	Convention d'assistance relative à la Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité n°1 du PLU de Cazères - Délibération 2018-078	ADACL	6 000 €	Jusqu'à l'opposabilité du document d'urbanisme (MEC du PLU)

2. FINANCES LOCALES

Rapporteur : M. Jacques CHOPIN, Vice-Président délégué en charge des Finances.
 Les comptes administratifs et de gestion 2018 ont été présentés à la commission finances le 26 février dernier et les orientations budgétaires 2019 abordées.
 M. ZAMPROGNA rejoint la séance à 18h40.

❖ Décisions budgétaires : Budget Principal et Budgets Annexes

Adoption des Comptes Administratifs 2018.

➤ Délibération N° 2019-011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1.
 VU la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,
 VU les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,
 Le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Francis DESBLANCS,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :**

BUDGET PRINCIPAL, par 26 voix pour, 1 abstention (M. Bergès)

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2018	Résultat exercice 2018 Budget ZA Jouanlanne	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	4 344 904,12	-	-785 439,24		3 559 464,88
FONCTIONNEMENT	3 332 086,91	-	-142 619,13	18 648,80	3 208 116,58
TOTAL	7 676 991,03	-	-928 058,37	18 648,80	6 767 581,46

DROIT DES SOLS, par 26 voix pour, 1 abstention (M. Bergès)

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT				
FONCTIONNEMENT	557,02		-557,00	0,02
TOTAL	557,02		-557,00	0,02

ZONE ARTISANALE DE GUILLAUMET, par 26 voix pour, 1 abstention (M. Bergès)

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	-740 495,19		1 144 730,68	404 235,49
FONCTIONNEMENT	954 410,35		-1 112 714,64	-158 304,29
TOTAL	213 915,16		32 016,04	245 931,20

ZONE ARTISANALE DU TREMA, par 26 voix pour, 1 abstention (M. Bergès)

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	0		198 404,93	198 404,93
FONCTIONNEMENT	65 356,29		-100 252,45	-34 896,16
TOTAL	65 356,29		98 152,48	163 508,77

SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF OFFICE DE TOURISME, par 26 voix pour, 1 abstention (M. Bergès)

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	1 002,07		131,93	1 134,00
FONCTIONNEMENT	6 396,06		10 838,48	17 234,54
TOTAL	7 398,13		10 970,41	18 368,54

REGIE ASSAINISSEMENT par 26 voix pour, 1 contre (M. Bergès)

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	1 376 599,97		102 756.55	1 479 356.52
FONCTIONNEMENT	208 723,78		-104 383.29	104 340.49
TOTAL	1 585 323.75		-1 626.74	1 583 697.01

REGIE ASSAINISSEMENT par 26 voix pour, 1 contre (M. Bergès)

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	-13 741,92		27 030.30	13 288.38
FONCTIONNEMENT	14 548.68		11 744.87	26 293.55
TOTAL	806.76		38 775.17	39 581.93

Suite à la présentation des résultats 2018, une renégociation des emprunts ou un rachat devra être étudié.

Approbation des Comptes de Gestion 2018.

➤ Délibération N° 2019-012

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Pierre DUFOURCQ, Président,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- **Déclare, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Affectation des résultats

➤ Délibération N° 2019-013

Après avoir voté le Compte Administratif 2018, le Conseil Communautaire se prononce par **27 voix pour, 1 abstention (M. Bergès)** sur l'affectation du résultat de fonctionnement :

BUDGET PRINCIPAL

A / Excédent de fonctionnement constaté à la clôture de la gestion 2018

Résultat propre à la gestion 2018	- 142 619,13
Excédents antérieurs reportés	3 350 735,71
Excédent global 2018	3 208 116,58

B / Calcul du besoin d'autofinancement de la section d'investissement

Résultat d'investissement 2018	3 559 464,88
Déficit des restes à réaliser 2018	- 1 069 553,97
Excédent de financement	2 489 910,91

C / Affectation du résultat de fonctionnement de 2018

1 – Résultat d'exploitation au 31.12.2018	3 208 116,58
2 – Affectation complémentaire en réserve (1068)	-
Financement des RAR	-
Remb. Capital Emprunts	-
Complément	-
3 – Report en section de fonctionnement (002)	3 208 116,58
4 – Résultat d'investissement reporté (001)	3 559 464,88

DROIT DES SOLS

A / Excédent de fonctionnement constaté à la clôture de la gestion 2018

Résultat propre à la gestion 2018	- 557,00
Excédents antérieurs reportés	557,02
Excédent global 2018	0,02

B / Calcul du besoin d'autofinancement de la section d'investissement

Résultat d'investissement 2018	-
Déficit des restes à réaliser 2018	-
Excédent de financement	-

C / Affectation du résultat de fonctionnement de 2018

1 – Résultat d'exploitation au 31.12.2018	0,02
2 – Affectation complémentaire en réserve (1068)	-
Financement des RAR	-
Remb. Capital Emprunts	-

Complément	-	
3 – Report en section de fonctionnement (002)		0,02
4 – Résultat d'investissement reporté (001) :		-

ZONE ARTISANALE DE GUILLAUMET

A / Excédent de fonctionnement constaté à la clôture de la gestion 2018		
Résultat propre à la gestion 2018		-1 112 714,64
Excédents antérieurs reportés		954 410,35
Déficit global 2018		-158 304,29
B / Calcul du besoin d'autofinancement de la section d'investissement		
Résultat d'investissement 2018		404 235,49
Déficit des restes à réaliser 2018		-
Excédent de financement		404 235,49
C / Affectation du résultat de fonctionnement de 2018		
1 – Résultat d'exploitation au 31.12.2018		-158 304,29
2 – Affectation complémentaire en réserve (1068)		-
Financement des RAR	-	
Remb. Capital Emprunts	-	
Complément	-	
3 – Report en section de fonctionnement (002)	-	158 304,29
4 – Résultat d'investissement reporté (001)		404 235,49

ZONE ARTISANALE DU TREMA

A / Excédent de fonctionnement constaté à la clôture de la gestion 2018		
Résultat propre à la gestion 2018		-100 252,45
Excédents antérieurs reportés		65 356,29
Déficit global 2018		-34 896,16
B / Calcul du besoin d'autofinancement de la section d'investissement		
Résultat d'investissement 2018		198 404,93
Déficit des restes à réaliser 2018		-
Excédent de financement		198 404,93
C / Affectation du résultat de fonctionnement de 2018		
1 – Résultat d'exploitation au 31.12.2018		-34 896,16
2 – Affectation complémentaire en réserve (1068)		-
Financement des RAR		
Remb. Capital Emprunts		
Complément		
3 – Report en section de fonctionnement (002)		-34 896,16
4 – Résultat d'investissement reporté (001)		198 404,93

SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF OFFICE DE TOURISME
--

A / Excédent de fonctionnement constaté à la clôture de la gestion 2018

Résultat propre à la gestion 2018	10 838,48
Excédents antérieurs reportés	6 396,06
Excédent global 2018	17 234,54

B / Calcul du besoin d'autofinancement de la section d'investissement

Résultat d'investissement 2018	1 134,00
Déficit des restes à réaliser 2018	-
Excédent de financement	1 134,00

C / Affectation du résultat de fonctionnement de 2018

1 – Résultat d'exploitation au 31.12.2018	17 234,54
2 – Affectation complémentaire en réserve (1068)	-
Financement des RAR	-
Remb. Capital Emprunts	-
Complément	-
3 – Report en section de fonctionnement (002)	17 234,54
4 – Résultat d'investissement reporté (001)	1 134,00

REGIE ASSAINISSEMENT

A / Excédent de fonctionnement constaté à la clôture de la gestion 2018

Résultat propre à la gestion 2018	-104 383,29
Excédents antérieurs reportés	208 723,78
Excédent global 2018	104 340,49

B / Calcul du besoin d'autofinancement de la section d'investissement

Résultat d'investissement 2018	1 479 356,52
Déficit des restes à réaliser 2018	-
Excédent de financement	1 479 356,52

C / Affectation du résultat de fonctionnement de 2018

1 – Résultat d'exploitation au 31.12.2018	104 340,49
2 – Affectation complémentaire en réserve (1068)	-
Financement des RAR	-
Remb. Capital Emprunts	-
Complément	-
3 – Report en section de fonctionnement (002)	104 340,49
4 – Résultat d'investissement reporté (001)	1 479 356,52

REGIE EAU

A / Excédent de fonctionnement constaté à la clôture de la gestion 2018

Résultat propre à la gestion 2018	11 744,87
Excédents antérieurs reportés	14 548,68
Excédent global 2018	26 293,55
B / Calcul du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	
Résultat d'investissement 2018	13 288,38
Déficit des restes à réaliser 2018	-
Besoin de financement	13 288,38
C / Affectation du résultat de fonctionnement de 2018	
1 – Résultat d'exploitation au 31.12.2018	26 293,55
2 – Affectation complémentaire en réserve (1068)	-
Financement des RAR	-
Remb. Capital Emprunts	-
Complément	-
3 – Report en section de fonctionnement (002)	26 293,55
4 – Résultat d'investissement reporté (001)	13 288,38

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Propositions de la Commission Finances réunie le 26 février 2019.

Proposition BP 2019

- ⇒ Pas de pression fiscale supplémentaire.
 - ⇒ Prise en charge de la partie communale du F.P.I.C. en intégralité par la Communauté de Communes
 - ⇒ Dotation de Solidarité Communautaire : enveloppe de 600 000 €,
- Rappel des critères : critères prioritaires obligatoires = potentiel fiscal (50%) et population (30%) + critères CCPG rajoutés = voirie (10%) et population 3/16ans (10%)
- ⇒ Fonds de concours : mêmes montants et critères, reconduction de l'étalement des projets supérieurs à 150 000 € sur 2 ans.
 - ⇒ Subvention aux Ecoles de Sports : dotation financière annuelle par jeune licencié de moins de 16 ans portée à 15€ / enfant
 - ⇒ Pas de virement à la section d'investissement

Charges supplémentaires BP 2019 d'ores et déjà identifiées

- ⇒ Chapitre 012 – RH
 - Nécessité de modifier la délibération du RIFSEEP :
 - Ajout d'un cadre d'emploi nouveau (ETAPS – Coordination enfance / jeunesse)
 - Prise en compte du décret d'application pour les Assistants de conservation du Patrimoine (Responsable TCP) publié en mai 2018.
 - Mise en place obligatoire du CIA (Complément Indemnitaire Annuel)
 - Augmentation des charges de personnel :
 - 1 agent technique CCPG
 - 4 agents pour la régie Eau Assainissement (remboursement par la régie)

- 1 ETP pour le service enfance / jeunesse (augmentation de la fréquentation au centre de loisirs et à l'espace jeune, accueil d'enfants porteurs de handicaps...)
- Augmentation de la quotité horaire de l'animatrice RAM (mission supplémentaire proposée par la CAF de traitement des demandes d'accueil en ligne formulées par les parents sur mon-enfant.fr ⇒ financement de 3000 € + prise en charge des 5 heures par la PSEJ à hauteur d'environ 2300 €).

⇒ Chapitre 011 – Charges générales

- 1 véhicule d'entretien supplémentaire ⇒ 17590 € (reprise 3000 € de l'ancien véhicule voirie)
- Logiciel de facturation enfance / jeunesse : fin de la licence au 30/06/2019 (environ 4000 €)
- Déchets de venaison (prestations) ⇒ coût fonctionnement estimé à environ 6000 € (enlèvement déchets, eau, aménagement du site de l'ancienne déchetterie).
- Travaux urgence Régie Eau et Assainissement (26 000 € engagés à ce jour)
- Loyers RAM (loyers Cazères et Bascons année 2018 à payer 3800 €)

BP 2019 éléments connus à ce jour

Recettes :

- DGF (simulation AMF) : 432 916€ (dotation de compensation – 4 335€)

Dépenses :

- Participation AMF/AML : 1 503,66 € (soit 0,19€/habitant)
- Participation SYDEC Numérique : 76 000€ en investissement / 7 800€ en fonctionnement
- Participation SICTOM : 786 260,54€ (13 854,14€ travaux + 772 406,40€ contribution)
- Participation SIMAL : 13 739,18€
- Participation PETR : 20 576,40€ (soit 2,60€/habitant)

Les dossiers et réflexions pour 2019

Objet	BP 2018	Montant RAR	Observations
PLUi	50 000	20 706	Le montant des RAR sera à abonder car paiement des révisions ou modifications de documents communaux non prévu initialement.
Aménagement Numérique	740 394,55	664 394,55	Programme sur 10 ans (début 2014). Investissement initial prévisionnel 830 000 €.
Etude Habitat alternatif personnes âgées	30 000	12 600	RAR = solde de l'étude engagée avec SOLIHA

Etude faisabilité et programmation locaux Ecole de Musique		9 000	RAR = total de l'étude engagée
Etude faisabilité et programmation locaux régie Eau Assainissement	850 000	11 000	RAR = total de l'étude engagée
Travaux			A provisionner suivant avancement décision
Etude circulation et sécurisation Grenade	50 000	21 000	RAR = solde de la participation à l'étude à verser au C. Départemental
Fonds de Concours	668 944,93	275 000	RAR = montants votés et non versés à ce jour + enveloppe 2019 à prévoir
Projet Maison Course Landaise	510 000		Etude de faisabilité et de programmation à régler 13 000 € Travaux à provisionner suivant décision. Prise de compétence en amont nécessaire.
Déchets de venaison	30 000		Aménagement du site et acquisition des bacs ≈10 000 € + coût de fonctionnement
PLH	100 000		Cf Cion Urbanisme, actions du PLH
Réhabilitation patrimoine locatif communal	200 000		
Voirie 2019			Reconduction montants 2018 + 10 000 € en fonctionnement pour peinture signalisation
Prise de compétence EHPAD			Lancement étude d'aide et d'accompagnement à la prise de compétence
Bâtiments			Maison des Jeunes : installation climatisation et protection extérieure pour le soleil. Local technique : Traitement de la condensation de la chambre froide attenante aux archives

Matériel			Remplacement matériel informatique + prévision matériel projection salle du conseil + matériel de communication à l'accueil
Instruments de musique			Renouvellement saxophone + matériel son
Etude sur les compétences scolaires, périscolaires, extrascolaires	50 000		Poursuite de l'étude initiale (travail sur une harmonisation des tarifs, un transfert éventuel du périscolaire à la CCPG....)
Instruments de musique			Renouvellement saxophone + matériel son
GEMAPI : étude avant-projet digue Penich-Laburthe (dossier classement systèmes d'endiguement)			≈ 20 000 € dossier de financement à 25% par le C. Départemental déposé.
Développement économique	100 000		Suivant Règlement d'intervention aux entreprises à valider (≈ 50000€)

❖ **Décisions budgétaires :** autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 : règlement de l'étude de faisabilité et de programmation de la Maison de la Course Landaise.

➤ Délibération N° 2019-014

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la Communauté de communes ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement urgente non prévue dans les restes à réaliser suite à une erreur matérielle, le Conseil Communautaire peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018 à savoir :

Opération	Libellé	BP 2018	Dépenses autorisées
20163	MAISON DE LA COURSE LANDAISE	510 000,00	(25% = 127 500,00 €) Dépense à effectuer : 15 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2019.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

❖ **Demandes de subventions des associations suivantes**

- ✓ Amis du Patrimoine Castandétois
- ✓ Les « Bien Fée » de la Salamandre
- ✓ Comité des Fêtes de Bordères et Lamensans

Rappel règlementaire : la délibération 2016-066 a délégué au bureau communautaire l'attribution des subventions dès lors qu'un règlement les régissant a été validé par l'assemblée délibérante et que les crédits ont été votés au budget.

Compte tenu du fait que le budget 2019 n'est pas voté mais qu'il convient d'étudier les demandes pour ne pas empêcher l'opérationnalité des projets, la décision d'attribution des subventions appartient au conseil communautaire.

➤ Délibération N° 2019-015

M. REVEL, Vice-Président délégué au Tourisme, Culture et Patrimoine, présente les demandes de financement déposées en matière d'actions culturelles sur le territoire et étudiées en Commission le 16 février 2019 :

STRUCTURE	Amis du Patrimoine Castandétois– Castandet
INTITULE	Randonnée découverte du patrimoine
DESCRIPTIF	Parcours de 10 km avec 5 étapes dont 2 avec des artisans d'art et pour les autres, visites du patrimoine
Objectif	A travers le petit patrimoine et l'artisanat d'art, faire redécouvrir le village dont les origines remontent au Moyen-Age
DATE	Samedi 27 Avril 2019
BUDGET ELIGIBLE	1 950 €
SUBVENTION DEMANDEE	500 €
AVIS Commission	FAVORABLE

STRUCTURE	Les « Bien Fée » de la Salamandre – LUSSAGNET
INTITULE	Printemps à Lussagnet.
DESCRIPTIF	Spectacle « One woman show »
Objectif	Redynamiser le village avec des animations récurrentes pour retrouver des moments conviviaux et rassembleurs
DATE	Samedi 2 Mars 2019
BUDGET ELIGIBLE	550 €
SUBVENTION DEMANDEE	275 €
AVIS Commission	FAVORABLE

STRUCTURE	Comité des Fêtes – Bordères et Lamensans
INTITULE	Soirée Cabaret par les Feux de la Rampe
DESCRIPTIF	Spectacle dans la soirée.

Objectif	Rendre accessible (proximité et gratuité) un spectacle de qualité pour les personnes empêchées.
DATE	Mardi 30 Avril 2019
BUDGET ELIGIBLE	1418,14 €
SUBVENTION DEMANDEE	709,00 €
AVIS Commission	DEFAVORABLE La commission estime que cette proposition n'est pas suffisamment déconnectée des Fêtes patronales. De plus, ce type de spectacle a été donné 3 fois sur le Pays Grenadois : 2 fois à Larrivière et 1 fois à Castandet. Il a été subventionné par la CCPG pour Castandet.

CONSIDERANT le règlement en matière de subvention aux actions culturelles.

CONSIDERANT l'avis de la commission Tourisme Culture et Patrimoine en date du 16 février 2019 chargée d'émettre un avis sur le caractère d'intérêt communautaire de ces actions

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **ADOSSE sa décision aux préconisations de la Commission,**
- **ATTRIBUE les subventions suivantes :**

Association	Montant	Vote
Les Amis du Patrimoine Castandétois	500 €	27 POUR (Mme Le Faou, membre de l'association n'a pas pris part au vote)
Les Bien Fée de la Salamandre (Lussagnet)	275 €	28 POUR

- **S'OPPOSE à l'attribution d'une subvention au Comité des Fêtes de Bordères-et-Lamensans par 23 votes POUR, 3 votes CONTRE (Mme Manciet, M. Labarbe, M. Bergés), 2 Abstentions (Mme Le Faou, M. Duclavé)**

3. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Rapporteurs : Messieurs SANCHEZ et DARGELOS

❖ Modification statutaire

- Prise de compétence facultative « collecte et élimination des déchets de venaison »

Les ACC/ACCA du territoire ont sollicité l'intercommunalité sur la question de l'élimination des déchets de venaison.

Sensibilisés à la question de la salubrité publique et conscients des conséquences de contaminations potentielles, les maires ont constitué un groupe de travail pour répondre à cette question (Messieurs Dargelos et Sanchez)

Constat : 11t de déchets de venaison sont enfouis annuellement

Règlementation : aucun cadre légal relatif à la récupération et l'élimination des sous-produits d'animaux, seulement des préconisations

Retours d'expérience : Pays Tarusate, Villeneuve de Marsan, Aire sur l'Adour

Dispositif présenté aux ACCA :

- Mise en place d'un site de collecte unique pour le territoire sur l'espace de l'ancienne déchetterie de Grenade sur l'Adour – (propriété CCPG)
- Installation de 3 bacs de récupération
- Contractualisation avec un prestataire pour enlever et éliminer les déchets
- Coordination des enlèvements et nettoyages des bacs par des volontaires de l'ACCA de Grenade sur l'Adour.

Financement prévisionnel par la CCPG :

- Investissement : Achats des containers estimés à 3 000 € TTC
- Fonctionnement :
 - o prestation de collecte et élimination estimée à 5 000 € TTC sur la base de 11t de déchets à 216 €/t= 2376 € et environ 20 enlèvements à 108 € TTC = 2160 € TTC.
 - o ouverture d'un compteur d'eau et consommation / cadenas.

➤ Délibération N° 2019-016

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5, L.5211-10, L.5211-20, L.5211-17 et L.1425-1 ;

VU les statuts de la Communauté de communes du Pays Grenadois dans leur version arrêtée par le préfet des Landes en date du 28 décembre 2017 ;

CONSIDERANT la sollicitation des ACCA du territoire

CONSIDERANT la problématique de salubrité publique inhérente à l'enfouissement de quantité de déchets de venaison

CONSIDERANT l'acceptabilité publique d'un tel dossier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays Grenadois dans les conditions suivantes :

« Article 3 : Compétences de la Communauté.

C. Compétences facultatives

Ajout => 11 ° Collecte et élimination des déchets de venaison. »

- **PRECISE** que la présente délibération et le projet de statuts modifiés seront notifiés aux maires des communes membres pour examen par leur conseil municipal ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet des Landes de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts au terme de la consultation des communes membres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A la demande des élus, un bilan sera dressé au bout d'une année de fonctionnement.

4. AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE

✓ Enfance jeunesse : modification du règlement de l'Espace Jeunes

Rapporteur : Monsieur Desblancs, Vice-Président délégué en charge de l'Enfance / Jeunesse.

Le règlement intérieur de l'Espace jeunes joint en annexe doit être modifié pour prendre en compte des modifications des plages horaires d'ouverture en période scolaire et fait apparaître la possibilité de payer par prélèvement (en remplacement de la régie).

➤ Délibération N° 2019-017

M. Desblancs, Vice-président délégué en charge de l'Enfance/Jeunesse fait état des modifications à apporter au règlement de l'Espace Jeunes ; elles portent essentiellement sur une modification de la plage d'ouverture en période scolaire et sur les modalités de règlement des adhésions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le nouveau règlement de l'Espace Jeunes ci-annexé qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019.

✓ **Ecole de musique communautaire : avancement du projet**

Cf présentation du rendu de l'étude de faisabilité (prestataire après consultation Pilate Programmation et Biasi).

➤ Délibération N° 2019-018

VU la compétence facultative « école de musique » prise par l'intercommunalité le 27 décembre 2012,

CONSIDERANT l'activité de l'école de musique et notamment l'augmentation de fréquentation,

CONSIDERANT les conclusions de l'étude de faisabilité et de programmation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'implantation de la future école de musique sur le terrain encadré par le centre de loisirs et par le local technique
- **AUTORISE** le président à lancer une consultation en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre

5. QUESTIONS DIVERSES

Néant

Le Président
Pierre DUFOURCQ

